

VOUS VENEZ DE SOUSCRIRE AU CARRÉ NEIGE

Envoyez uniquement
votre nom et prénom à :

SKI@CARRENEIGE.COM

Et recevez votre Package
d'informations complet ainsi
que vos contacts privilégiés

**carre
neige**
Assurance ski N°1
**ASSURANCE
SKI #1**



Les garanties d'assurance

Montant du plafond des garanties par personne et par sinistre : 50 000€
(Ce plafond général s'applique à toutes les garanties plafonnées comme ci-dessous)

1. SECOURS ET EVACUATION

- ◇ Frais de secours et de recherche
- ◇ Frais de premier transport pour le trajet du bas des pistes vers la structure de soin la mieux adaptée

2. REMBOURSEMENT DES JOURNEES NON UTILISEES DE «FORAITS REMONTEES MECANIKES» ET/OU DE «COURS DE SKI» SUITE A* :

- ◇ Accident de ski ou sports de neige
- ◇ Maladie (l'incapacité sportive doit porter sur le reste du séjour)
- ◇ Retour anticipé de l'Assuré et des membres de sa famille titulaires d'un « Carré Neige »
- ◇ Rapatriement de la personne accidentée titulaire du « Carré Neige »
- ◇ Garde d'un enfant accidenté de moins de 15 ans titulaire d'un « Carré Neige » (pour un des parents assuré « Carré Neige classique » également)
- ◇ Arrêt des remontées mécaniques suite à panne énergétique

3. REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX, PHARMACEUTIQUES ET D'HOSPITALISATION EN COMPLEMENT DES ORGANISMES DE SANTE*

En cas d'accident (Uniquement pour les frais engagés en France métropolitaine pendant le séjour en station)

*FRANCHISE de 50 € par dossier déduite de l'indemnité due au titre des garanties ci-contre (points 2 et 3)

gérées par GBC MONTAGNE - Rés. Le Grand Coeur - Bât. B
298 Avenue du Maréchal Leclerc - 73700 Bourg St Maurice

Les garanties d'assistance

4. ASSISTANCE RAPATRIEMENT (MUTUAIDE)

- ◇ Transport / Rapatriement
 - ▶ Frais réels
 - ▶ Frais de 1er transport pour le trajet de la structure de soin vers le lieu de villégiature de l'assuré
- ◇ Retour des enfants de moins de 15 ans
 - ▶ Prise en charge Billet(s) retour en train 1ère classe ou en avion classe économique avec accompagnement si nécessaire
- ◇ Transport du corps en cas de décès
 - ▶ Prise en charge du transport du corps, des soins de préparation et aménagements spécifiques au transport du corps jusqu'au lieu des obsèques. Participation frais de cercueil ou d'urne : 1 500€
- ◇ Chauffeur de remplacement
 - ▶ Frais de voyage et salaire du chauffeur ou billet de train 1ère classe ou billet d'avion en classe économique

gérées par MUTUAIDE - 126, rue de la Piazza
CS 20010 - 93196 Noisy le Grand Cedex,
Entreprise régie par le Code des Assurances

En cas de sinistre

DÉCLARER VOTRE SINISTRE EN LIGNE À L'ADRESSE SUIVANTE
<https://carreneige.com/fr/declarer-sinistre/carre-neige/>

Selon les garanties concernées (voir tableaux présents dans ce document), l'Assuré doit donc faire la démarche auprès de l'une ou de l'autre entité ou des deux.

ASSISTANCE & RAPATRIEMENT

+33 (0)1 48 82 63 58

n°contrat : 9406

ASSURANCE

+33 (0)4 79 07 36 11

+33 (0)4 79 07 36 12



esf



GBC
Montagne

DiotSi&Ci
Montagne

SOCIETE GENERALE
Assurances